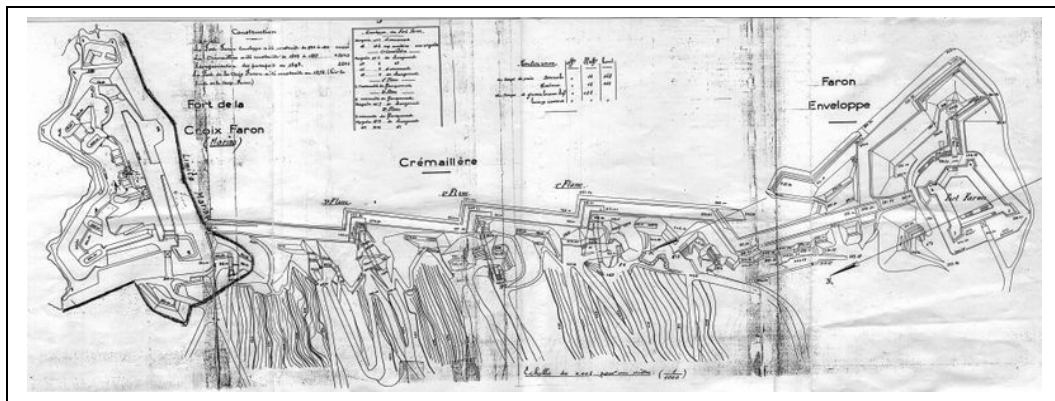


VAR - TOULON - Fortifications du Mont Faron
Caserne retranchée – Fort Faron – Crémaillère du Faron

La crémaillère du Faron

La douceur des pentes orientales du Mont Faron a longtemps suscité l'intérêt des défenseurs, en vue d'empêcher l'escalade de la montagne depuis La Valette. Entre la fin des années 1830 et 1868, plusieurs projets de dispositif d'arrêt se succédèrent, s'appuyant peu ou prou sur un fossé courant de la Croix Faron au fort Faron. L'ouvrage existant, réalisé entre 1868 et 1877, est d'ailleurs proche du dessin donné en 1843 par le chef du génie Dautheville, même s'il présente une conception plus élaborée lui permettant de répondre à deux fonctions : fossé d'arrêt face à l'est et support d'emplacements pour l'artillerie tournée vers l'est.



Long de près de 600 mètres, le dispositif s'étagé sur une dénivelée de 155 mètres.

Le retranchement est formé d'un fossé de 8 mètres de large et profond de 6 mètres au minimum. Son tracé comprend trois « crochets » qui lui valent son nom de « crémaillère ». Les trois crochets renferment chacun une double casemate de flanquement précédée d'un fossé diamant profond de 5 mètres.

Raccordée aux fossés du fort de la Croix Faron et du fort Faron, la crémaillère est bordée de positions d'artillerie proches des casemates de flanc, destinés à compléter l'action défensive du fort Faron. En 1898, l'armement de ces emplacements de batteries comportait 3 canons de 155, 4 canons de 16 cm, 4 canons de 95 mm et 6 mortiers de 22 cm.

L'ensemble formait une ligne difficilement franchissable par l'infanterie. Il se distingue des autres dispositifs militaires d'arrêt étagés sur des sites montagneux par une absence de structures aériennes (enceinte, casemates, positions fortifiées étagées) qui en fait un cas unique.



Bien conservée, préservée dans un remarquable état d'authenticité, la Crémaillère du Faron a été inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 15 mars 2016.